

Au sommaire

5 ACTES COURANTS - IMMOBILIER

Vente. Le défaut de cause de la vente ne peut s'apprécier sur un élément postérieur à sa conclusion

Cession de créance. Conditions d'opposabilité de la cession des créances constatées dans des copies exécutoires à ordre

8 ENTREPRISE

Sociétés et autres groupements. Modalités de la renonciation par le conjoint à solliciter la qualité d'associé

Sociétés et autres groupements. Convention de trésorerie entre sociétés d'un même groupe et transmission d'une obligation de paiement

10 FAMILLE - PATRIMOINE

Successions / Libéralités. Conditions pour obtenir l'attribution préférentielle : définition stricte de l'indivision de nature familiale

11 FISCAL

Mutation à titre gratuit. Détermination de la domiciliation commune conditionnant l'exonération de droits de succession des frères ou sœurs

Impôt sur les sociétés. Acquisition pour revente : appréciation du caractère anormal de la rémunération du prêt consenti sans sûreté immobilière

13 RURAL

Agriculture. Loi du 24 mars 2025 d'orientation pour le renouvellement des générations en agriculture

14 PROFESSION

Notaires. Création, sous la responsabilité du CSN, de la base de données nationale des signatures publiques

À LA Une

Licéité de l'interdiction pour un notaire d'être nommé dans plusieurs offices

Un notaire peut-il être titulaire de plus d'un office en France ? Peut-il être titulaire d'un office en France et d'un office dans un autre État membre de l'Union européenne ?

Le Conseil d'État a été saisi d'un recours en vue d'examiner l'interprétation à donner des textes français concernant ces questions ainsi que la conformité de cette interprétation aux dispositions du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) instaurant la liberté d'établissement au sein de l'UE.

L'arrêt a été rendu le 12 mars 2025. > **LIRE P. 1**